

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

Le 12 janvier 2009

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 janvier 2009 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Yvan L'Heureux, conseiller

M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur

Assistance : 7 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**09-01-01**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**09-01-02**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2008**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2008;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2008 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**09-01-03**

## **5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2008**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil à l'exception de la résolution 08-12-248 concernant l'adoption du règlement 09-2008 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2008 tel que présenté par la secrétaire-trésorière ;

DE rectifier le montant de taxation à l'unité pour la taxe spéciale de la dette à long terme d'égout route Marie-Victorin du règlement 05-2007 pour 996,90 \$ l'unité au lieu de 664,60 \$ l'unité ;

DE CORRIGER le montant dans la marge du procès-verbal ainsi que dans la marge du règlement et que la mairesse et la secrétaire-trésorière apposent leurs initiales comme approbation de la correction ;

D'AVISER par écrit les 6 bénéficiaires du service concernant cette correction.

**09-01-04**

## **6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information**

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe en cas de vacances de la secrétaire-trésorière, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

**09-01-05**

## **7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2009**

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

### **Dépenses incompressibles**

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P.
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet et modem – Administration
02-130-00-443	Déneigement édifices
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-140-00-141	Rémunération – Élection
02-140-00-222	RRQ – Élection
02-140-00-232	Assurance-emploi – Élection
02-140-00-242	FSS – Élection
02-140-00-345	Publication avis – Élection
02-140-00-454	Formation – Élection

## Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

02-140-00-670	Fourniture bureau - Élection
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-212	Régime retraite
02-320-00-212	Régime enregistré d'épargne- retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-411	Analyse d'eau potable
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-141	Rémunération temps partiel (Assainissement)
02-414-00-212	Régime retraite
02-414-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-414-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-414-00-242	Fonds de services de santé
02-414-00-252	C.S.S.T.
02-414-00-262	R.Q.A.P.
02-414-00-289	Assurance-collective
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage
02-451-20-951	Quote-part R.I.G.D.D.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-10-870	Dettes à long terme (intérêts paroisse)

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

02-921-20-870	Dettes à long terme (intérêts village)
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
02-990-00-895	Frais de caisse – Intérêts
03-210-10-000	Dettes à long terme (capital paroisse)
03-210-20-000	Dettes à long terme (capital village)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2009 ;

QUE la mairesse ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

**09-01-06**

## **8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2009**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
<b>APPLICATION DE LA LOI</b>		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Frais de transport	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	400,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	150,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$

## Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	42 000,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	6 000,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	25 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$
Euthanasie – Chiens	secrétaire-trésorière	500,00 \$

### VOIRIE MUNICIPALE

Frais de déplacement	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Formation	inspecteur municipal	700,00 \$
Déplacements locaux (2 insp.)	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	12 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Tuyauterie – voirie	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	700,00 \$

### Circulation

Entretien service – circulation	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	850,00 \$

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### Distribution de l'eau (aqueduc)

Tuyauterie	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	3 500,00 \$

#### Épuration des eaux usées

Déplacements - Usine	secrétaire-trésorière	50,00 \$
Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	4 000,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$

#### Réseau d'égout

Location machinerie	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Entretien service	inspecteur municipal	6 500,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 500,00 \$

#### Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	2 509,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	2 584,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	50 480,00 \$

## URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-------------

## LOISIRS ET CULTURE

### Centre Communautaire

Déplacements	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	7 734,00 \$
Entretien service	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$

Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	25 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

### Bibliothèque

Cotisation CRSBP	secrétaire-trésorière	10 450,00 \$
Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	500,00 \$

09-01-07

## 9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2009

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion de l'ADMQ sont établis à 295,00 \$ pour le premier membre et à 245,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 609,53 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-01-08

**10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2009**

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2009 est fixée à 225,00 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement ;

DE PAYER pour l'exercice financier 2009, une somme totale de 253,97 \$ (taxes incluses) à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

09-01-09

**11. PG Systèmes d'information – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2009**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Systèmes d'information, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, au montant de 6 473,38 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-01-10

**12. Cotisation annuelle au Centre Régional de Services aux bibliothèques Publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CRSBP) - 2009**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu le renouvellement de la contribution financière 2009 de la CRSBP ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER la contribution financière 2009 auprès de la CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., au montant de 10 927,04 \$ (taxes incluses), soit un montant de 8 884,32 \$ plus les taxes applicables pour la contribution municipale et 796,34 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'accès à la base de données et les frais de soutien du logiciel ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-702-30-494 «Cotisation CRSBP» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-01-11

**13. Subvention au Comité des loisirs – Année 2009**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000,00 \$ a été prévu au budget 2009 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 5 000,00 \$ en mars, avril et juillet et une somme de 10 000,00 \$ en octobre 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

09-01-12

**14. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2009**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000,00 \$ a été prévu au budget 2009 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 1 250,00 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2009 ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

09-01-13

15. **Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2009**

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 50,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-01-14

16. **Ministère des transports – Garantie des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2009**

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote);

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d'entretien et de réparation de bris qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l'année 2009 ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

09-01-15

17. **Adoption du règlement numéro 10-2008 modifiant le règlement numéro 12-98 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement numéro 12-98 concernant les animaux par le remplacement de l'article 6 « endroit public »;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 08 décembre 2008, par le conseiller Jean-Louis Lambert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Labbé

Et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-François-du-Lac adopte le règlement numéro 10-2008 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

## ARTICLE 1

L'article 6 « endroit public » du règlement numéro 12-98 concernant les animaux est remplacé par le libellé suivant :

Nonobstant l'article 5, il est défendu de laisser en tout temps un animal errer sur une voie publique, sur une propriété privée ou sur une propriété publique.

## ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

## AVIS

### 18. Avis de motion – Règlement numéro 01-2009 relatif à l'interdiction de l'épandage

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l'interdiction de l'épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d'interdiction de l'épandage durant l'année 2009.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

## 09-01-16

### 19. Résolution d'intention pour l'aménagement de la bibliothèque – Aide financière

CONSIDÉRANT les besoins de mise aux normes de la plupart des bibliothèques municipales de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de notre municipalité nécessite des travaux d'amélioration et de mise aux normes pour mieux desservir les usagers ;

CONSIDÉRANT l'existence du programme d'aide aux immobilisations mis en place pour soutenir le plan québécois des infrastructures ;

CONSIDÉRANT que l'accès à ce programme d'aide aux immobilisations exige un coût total de dépense de 200 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine (MCCCF) propose un projet-pilote pour l'amélioration et la mise aux normes des bibliothèques municipales de la MRC de Nicolet-Yamaska en regroupant les municipalités intéressées à participer pour un seul projet totalisant des investissements supérieur à 200 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que ce projet-pilote va permettre de rendre le programme d'aide aux immobilisations accessibles à des projets de moindres coûts ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska sera porteur du dossier ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal signifie son intérêt à participer au projet-pilote de la MRC de Nicolet-Yamaska et autorise la directrice générale à préparer un dossier pouvant mener à la réalisation de travaux d'amélioration et de mises aux normes de la bibliothèque municipale en collaboration avec la MRC de Nicolet-Yamaska et le MCCCCF.

**09-01-17**

## **20. COGEBY – Adhésion 2009**

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Yamaska (COGEBY) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER Madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

**09-01-18**

## **21. Ministère des Transports – Autorisation de signatures pour l'entente révisée concernant la gestion des ponts – Suite de la résolution 08-05-98**

CONSIDÉRANT que pour des motifs de sécurité routière, des représentants de différentes directions régionales du Ministère des Transports du Québec (MTQ), invitaient les municipalités concernées par le décret de la reprise en charge des ponts municipaux à signer une entente sur la gestion de ceux-ci en avril 2008;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des municipalités avaient mis en garde les municipalités à la prudence avant de signer ladite entente et d'attendre qu'un groupe de travail examine le projet d'entente pour ensuite faire des recommandations à la ministre ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 08-05-98 reportait l'autorisation de signatures jusqu'au dénouement de ce dossier ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une nouvelle entente à signer (qui annule et remplace celle déjà existante), suite aux discussions entre la FQM et la Ministre des Transports concernant les responsabilités des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer la présente entente.

09-01-19

## **22. Peintures récupérées inc. – Signature d'entente pour la récupération des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés**

CONSIDÉRANT que Peintures récupérées du Québec inc. offrent également de signer une entente pour la collecte des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés ;

CONSIDÉRANT que le service est gratuit pour tous les produits acceptés selon les annexes de l'entente et pour les huiles végétales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire offrir aux citoyens un service pour l'élimination des huiles usagées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente de récupération des huiles usagées.

## **23. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **24. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## **25. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs les conseillers Yvan L'Heureux, Jean-Louis Lambert et Réjean Gamelin donne rapport de leur comité respectif soit, la Coopérative de Santé, la Régie des Déchets et la Maison des jeunes du Bas Saint-François.

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

**09-01-20**

## **26. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2009

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1043	Allard Lisette (Commission location salle 1 juil. au 31 déc. 2008)	245.00
1044	L'Annonceur 2000 (Publication voeux temps des fêtes)	225.75
1045	Biron Marcel M.V (Euthanasie)	129.81
1046	Buroplus (Fournitures de bureau)	60.38
1047	Compteurs Lecompte Inc.(Compteurs)	637.74
1048	Contro-Lectric (Entretien luminaires de rues - Décembre 2008)	686.85
1049	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport)	29.75
1050	Hamel Propane (Chauffage garage municipal)	375.44
1051	Latraverse Hélène (Frais déplacement-Formation)	29.40
1052	Rouillard & Frères inc. (Fournitures)	9.01
1053	Niquet Marcel (Déplacement local et extérieur - Décembre 2008)	540.00
1054	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	77.95
1055	Peggy Péloquin (Séance 17 Décembre 2008 - Budget)	30.00
1056	Pétrole Hubert Gouin & Fils (Chauffage bureau municipal)	389.45
1057	Régie d'incendie Pierreville (Intervention - Famille cent foyers)	582.17
1058	Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2008)	170.00
1059	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin des fêtes)	96.67
1060	Bélangier Sauvé Avocats (Abonnement 2009)	1 354.50
1061	CRSBP Centre-du-Québec (Équipements informatiques)	4 389.71
1062	Desjardins Sécurité financière (REER janvier 2009)	576.90
1063	Éditions Juridiques FD (Les) (Abonnement et mise à jour 2009)	260.40
1064	Excellence Compagnie d'assurance (Assurances coll. janvier 09)	1 321.95
1065	Régie Intermunicipale gestion des déchets (Quote-part - Janvier)	12 291.50
1066	Bougie-Bus (Subvention transport adapté 2009)	4 907.00
1067	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	15 542.89
1068	Sayer Richard (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
1069	Piché Paul (Salaire inspection chiens et allocation cell.-Janv. 09)	145.00
1070	Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2009)	96.67
1071	Pitney Works (Recharge compteur postal)	1 806.00
1072	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	167.90
1073	Bell Canada (Téléphones édifices - janvier 2009)	592.88
1074	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines 08 janvier 2009)	175.00
1075	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines 23 décembre 08)	175.00
1076	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Déc. 2008)	12.00
1077	Laboratoire d'environnement SM(Analyses d'eaux usées-Déc. 08)	60.95
1078	Régie I.A.E.P. du Bas Saint-François (Quote-part eau-Déc.2008)	8 501.35
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>56 842.97</b>

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1026	Produits COOPcinelle (Les) (Aide financière 2008)	200.00
1027	Auberge Blondin (Repas des fêtes employés et élus)	1 074.15
1028	Peintures Récupérées Québec inc. (Produits non-Acceptés)	15.64
1029	Laboratoire d'environnement SM(Analyses d'eaux usées-Nov. 08)	76.76
1030	Hydro-Québec (Électricité éclairage public - Décembre)	783.64
1031	Bell Canada (Téléphones édifices - Décembre 2008)	590.82
1032	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Nov. 08)	30.00
1033	Carrières PCM (1994) inc.(Pierres)	474.04
1034	Éditions Juridiques FD (Les) (Abonnement et mise à jour 2008)	60.00
1035	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation décembre 2008)	1 018.02
1036	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Déc. 08)	3 258.34
1037	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2008)	1 532.61
1038	Receveur Général du Canada (Reçu en trop 2007-2008 -PERI)	133.84
1039	Ville de Sorel-Tracy (Remise de paiement de constat)	90.00
1040	Hydro-Québec (Électricité édifices 2/2 - décembre)	6 421.36
1041	Raydan Performance (Fourniture de travail Paul)	72.34
1042	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2008)	56.95
<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>		<b>15 888.51</b>
 <b>DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2008</b>		
	Salaires décembre 2008	14 860.01
	Remb.Caisse Pop. Intérêt Paroisse Prêt (Égout route 143)	89.56
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>		<b>14 949.57</b>

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2009;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants aux budgets 2008 et 2009 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

## 27. Période de questions

- Point 17 concernant les animaux et chèque 1045 concernant l'euthanasie
- Chèque numéro 1027 pour le nombre de personnes pour le souper
- Procédure pour l'arrosage des mouches noires

## 28. Conclusion

09-01-21

## 29. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h27.

---

*Georgette Critchley*  
Mairesse

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière